



## COMITÉ SYNDICAL DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES

Séance du 12 avril 2024  
Délibération n°2024 – 24

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

### RÉVISION DU SCOT DU PAYS DE FOUGÈRES – OBJECTIF ZAN – Création d'un Observatoire du Foncier pour la Transition Climatique (OFTC) du Pays de Fougères

Le 17 avril 2024 à 18h30, les délégués syndicaux, désignés par les communautés de communes et d'agglomération membres se sont réunis à la salle du conseil à FOUGÈRES AGGLOMÉRATION, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Fougères.

**Date de convocation** : 09 avril 2024

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame LANDAIS Fabienne est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués syndicaux suivants :

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents :

Nombre de membres ayant donné procuration : 2

Quorum : 30

**Membres présents titulaires** : M. BALLUAIS Michel, M. ERARD Joseph, M. IDLAS Stéphane, M. GILLES Christophe, M. BUINEAU Philippe, M. BESSON Éric, Mme DESANNAUX Patricia, M. LESÉNÉCHAL Maurice, M. BRARD Michel, Mme LEBERRIGAUD Marylène, Mme LEE Isabelle, Mme CHALOPIN Christèle, M. LEBOUVIER David, Mme PARLOT Cécile, M. BOISMARTEL Jean-Bernard, M. DEROYER Christophe, Mme CHEREL Laurence, M. HUBERT Christian, M. HERVÉ Pascal, Mme LANDAIS Fabienne, M. LOISEAU Hervé, M. DE GOUVION ST CYR Aymar, M. VALLÉE Pascal, M. JANVIER Thomas, M. BOUMER Jean-Claude, Mme LOHIER Fernande, M. GAIGNE Olivier, M. HOUDUS Emmanuel, M. RAPINEL Loeiz.

**Membres présents suppléants avec voix délibérative** : M. ROUILLE Franck, Mme LECOINTRE Chrystelle, M. VALLÉE Didier, M. ROYER Sébastien, M. THOMAS Sylvain, M. DONNINI Philippe, Mme STOHÉLOU Thérèse, M. ALEXANDRE Pierre, M. BREZEL Jacques, M. SOURDIN Pierre.

**Membres ayant donné procuration** : Mme DESANNAUX Patricia à Mme RAULT Patricia, M. MANCEAU Patrick à M. BALLUAIS Michel.

**Membres excusés** : M. FEUVRIER Louis, M. MANCEAU Patrick, Mme RAULT Patricia, M. FORÉT Alain, M. PHILIPOT André, Mme PERRIN Anne, M. BUFFET Roger, M. GUILLARD Hervé, M. DEMAZEL Noël, M. LÉONARD Gilbert, M. OGER Lionel, M. MALLET Bertrand, M. HAMARD Claude, M. HELBERT Daniel.  
M. MANCEAU Patrick, M. MADEC Antoine, M. LETANNEUR Alain, M. BARON Pierrick, M. ESNAULT Franck, M. PAUTREL Louis, M. VALLÉE Ludovic, Mme THIBAUT Angélique, M. ROGER Landry, M. DOMAGNÉ Pierre, Mme GARAVAGLIA Michelle, M. QUILLOT Jean-Louis, M. RAULT Henri, M. BEAUCÉ Jérémy, M. HOUDUS Franck, M. BESNARD Patrick, M. PRIOUL Dominique

---

Avec l'objectif du Zéro Artificialisation Nette à 2050 fixé par la loi climat et résilience, le SCOT du Pays de Fougères se prépare dès maintenant pour ses collectivités territoriales engagées par la loi pour la décennie 2021-2031 à réduire de moitié leur consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'obligation de production d'un rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols, la généralisation des observatoires pour les communes dotées d'un PLU et d'un PLH, l'évaluation automatique des SCOT et PLU(i) et de leur suivi des résultats en matière de réduction de consommation des ENAF, les inventaires des zones d'activités économiques... nous invitent à mettre en place des outils de suivi et d'analyse performants.

Dans le cadre de ses missions fixées par la loi Climat et Résilience et le SRADDET de la Région Bretagne, le syndicat mixte doit se doter d'un outil pour assurer le suivi de la consommation de l'espace par la création d'un observatoire dédiée la consommation ou la renaturation des Espaces Naturels Agricoles et Forestier du Pays de Fougères.

Cet Observatoire du Foncier pour la Transition Climatique du Pays de Fougères (OFTC) permettra d'identifier dès à présent les espaces disponibles pour assurer le développement des territoires et répondre aux besoins de ses habitants, d'accompagner les communes et EPCI compétents sur la définition de leurs stratégies ZAN et la préservation de la biodiversité.

La vocation de l'OFTC serait d'analyser les évolutions du Mode d'Occupation des Sols (MOS) ainsi que l'offre foncière disponible afin de réduire la consommation foncière des ENAF et d'atteindre la zéro artificialisation nette, en particulier sur un recensement :

1. Des friches constructibles ;
2. Des locaux vacants ;
3. Des secteurs urbanisés, des surfaces imperméabilisées ou non dans les zones urbaines, des espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques pouvant être renaturés.

Il s'agit d'accompagner les collectivités du Pays de Fougères à atteindre la trajectoire ZAN, dans le cadre de la stratégie de territoire et du projet d'aménagement stratégique du Pays de Fougères.

C'est un projet multi-partenarial qui a été partagé avec les Personnes Publiques Associées et les services de l'État, qui sera partagé avec les étudiants de plusieurs filières en aménagement du territoire. Nous partagerons cette expérience avec la conférence régionale des SCOT de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine.

Le programme LEADER propose d'accompagner financièrement dans sa fiche action 1 « PRÉSERVER », les ressources naturelles et d'accompagner la transition énergétique par des démarches innovantes et collectives.

L'Observatoire du Foncier pour la Transition Climatique du Pays de Fougères (OFTC), pourrait être éligible au financement du programme des dépenses d'ingénierie.

Il est proposé de créer un poste d'attaché territorial, 1 ETP, qui pourrait prendre la forme d'un contrat à durée déterminée de 2 ans et 5 mois afin d'assurer la formalisation, le suivi et l'animation de l'OFTC à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Chargé de mission OFTC CDD de 2 ans et 5 mois	152 384,04 €	LEADER	120 000,00 €
		Autofinancement	32 384,04 €
TOTAL	152 384,04 €		152 384,04 €

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet : Objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) - Observatoire du Foncier pour la Transition Climatique du Pays de Fougères (OFTC) tel que présenté ci-dessus,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel proposé,
- **ACCORDE** un autofinancement de 32 384,04 €,
- **CRÉE** un poste de chargé de mission « OFTC » de 2 ans et 5 mois de catégorie A au grade d'attaché territorial, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la présente convention et tous les actes y afférant.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance par les membres présents, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme et exécutoire après affichage et dépôt en Préfecture.

Le Président,

Michel BALLUAIS

